

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 22 juin 2016

Projet de loi

ouvrant un crédit d'étude de 3 233 230 F en vue de la construction d'un bâtiment administratif pour la police internationale, du Centre de coopération policière et douanière franco-suisse (CCPD), ainsi que d'un centre de rapatriement à l'aéroport de 50 places sur le site de Bois-Brûlé, commune du Grand-Saconnex

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'étude

¹ Un crédit d'étude de 3 233 230 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat en vue de la construction d'un bâtiment administratif de la police internationale, du Centre de coopération policière et douanière (CCPD) ainsi que d'un centre de rapatriement à l'aéroport de 50 places sur le site de Bois-Brûlé, commune du Grand-Saconnex.

² Le montant indiqué à l'alinéa 1 se décompose de la manière suivante :

– Frais d'étude	2 739 100 F
– TVA (8%)	219 130 F
– Renchérissement 0%	0 F
– Activation de la charge salariale du personnel interne	275 000 F
Total	3 233 230 F

Art. 2 Planification financière

¹ Ce crédit est réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2017 sous la politique publique H – Sécurité et Population rubrique 02300600 504000.

² L'exécution budgétaire de ce crédit est suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 4 Utilité publique

L'étude prévue à l'article 1 est déclarée d'utilité publique.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Préambule

Les missions de la police internationale (PI) sont, principalement, la protection de l'aéroport, la sécurité des organisations internationales et représentations diplomatiques et la gestion du Service asile et rapatriement de l'aéroport (SARA).

Ce corps de police est actuellement disséminé dans différents secteurs de l'aéroport, ainsi que sur le territoire cantonal, dans des locaux vétustes ne correspondant plus à son mode de travail et aux exigences en lien avec les droits des migrants. De plus, la PI doit libérer à l'horizon 2022 son site principal, dans le secteur nord de l'aéroport, afin de permettre les travaux d'extension de Genève Aéroport (GA) qui y sont prévus. La construction du bâtiment de la PI permettra non seulement le regroupement de l'ensemble de ses services, mais aussi d'abriter le Centre de coopération policière et douanière (CCPD), organisme franco-suisse avec lequel la PI collabore étroitement, et le SARA.

La création du Centre de départ de la Confédération (CDCH), à proximité immédiate du futur bâtiment PI, présente également un intérêt important. Ce projet, financé entièrement par la Confédération, a été lancé dans le cadre de la restructuration en cours du domaine de l'asile, décidée par la Confédération, pour elle le Département fédéral de justice et police, ainsi que les cantons et les communes.

2. Entités du projet et leurs missions

2.1. La police internationale

La police internationale est composée de policiers, d'assistants de sécurité publique (ASP 3 et 4) et de collaborateurs administratifs, sans distinction de genre. Les effectifs seront répartis à raison de 320 personnes dans le nouveau bâtiment et 100 personnes dans les bâtiments de l'aéroport.

Son activité s'articule sur trois domaines bien définis, à savoir les milieux aéroportuaire, diplomatique et migratoire.

2.1.1 L'unité Aéroport

Cette section se compose de cinq axes :

– Le poste de police de l'aéroport

Le poste de police traite toutes les affaires judiciaires et administratives courantes survenues sur le secteur, notamment l'enregistrement des plaintes. Il est chargé de l'ilotage et offre une police de proximité, des mesures de sécurité pour les compagnies aériennes et de l'accompagnement à l'avion des personnes faisant l'objet d'une mesure d'éloignement du territoire. La circulation routière du secteur et la gestion de la plateforme des taxis font également partie de ses activités quotidiennes.

– La sécurité aéroportuaire

Le poste de police assure la surveillance du territoire aéroportuaire et la sécurité des bâtiments, des infrastructures et des usagers. La PI veille au respect de l'application des ordres de service de Genève Aéroport (GA), principalement orientés sur les accès sécurisés, le comportement à adopter sur le périmètre aéroportuaire et les règles de la circulation.

– La Centrale des opérations de la PI (COPI)

En parallèle avec la Centrale d'engagement et de coordination des alarmes de la police genevoise (CECAL), la COPI est la centrale de transmission chargée de la conduite des engagements et de la gestion des alarmes. Elle assure le lien avec les polices municipales genevoises, notamment pour les contrôles de personnes. Elle assure la vidéosurveillance sur le territoire aéroportuaire et sur certains sites de la Genève internationale.

– La protection des personnalités

Le Détachement de protection rapprochée (DPR) est une unité d'élite, composée de policiers issus de l'ensemble du corps de police, chargée de la sécurité des personnalités en visite officielle en Suisse, des représentants des autorités politiques suisses et des diplomates visés par une menace potentielle. Il s'agit du seul service spécialisé et professionnel permanent en Suisse.

– Le groupe PORTO

Le groupe PORTO est également une unité d'élite, composée de policiers, chargés de l'appui du groupe d'intervention lors de détournements d'aéronefs. Ce groupe a pour mission d'assurer l'appui du DPR pour la sécurité des personnalités lors de leur passage sur le site aéroportuaire, et de prendre en charge, puis d'accompagner jusqu'à destination, les

personnes faisant l'objet d'une mesure de rapatriement dans leur pays d'origine ou de provenance.

2.1.2 La section diplomatique

Cette section couvre deux domaines :

– La sécurité du milieu diplomatique

Le poste diplomatique assure, au moyen de patrouilles pédestres et motorisées, la sécurité des représentations consulaires et diplomatiques, ainsi que celle des organisations internationales. Lors de conférences internationales, ce service élabore les concepts et la mise en place des dispositifs architectoniques et sécuritaires sur les sites à protéger. Il travaille en étroite collaboration avec ses partenaires policiers, les autorités cantonales, fédérales, militaires et protocolaires. Il assure également la protection et la gestion de la circulation lors des nombreuses réceptions données dans le cadre de la Genève internationale.

– L'intendance

L'intendance assure le suivi financier et logistique pour l'ensemble de la PI. Ce service gère et planifie l'engagement de l'ensemble du personnel de la PI. Lors de grands événements, il assure les appuis logistiques (subsistance, transports, etc.).

2.1.3 La section migration

Cette section couvre trois domaines :

– Le bureau de la migration

Le bureau de la migration (ou 2^e ligne frontière Schengen) assure le suivi judiciaire lors de la reprise des affaires détectées aux points de contrôle frontière de l'aéroport. Il travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) et le Corps des gardes-frontière (Cgfr). Ce bureau octroie également des visas exceptionnels Schengen, des passeports provisoires suisses et gère la situation des personnes non admises sur le territoire (INAD). Il couvre également toute la problématique des accueils protocolaires des personnalités officielles pour les contrôles de police à la frontière.

– Le Service asile et rapatriements de l'aéroport (SARA)

Le SARA se charge des enregistrements des demandes d'asile et du suivi de la procédure jusqu'à l'application de la décision du SEM. Il est spécialisé dans la gestion administrative de tous les rapatriements aériens

depuis Genève. Le SARA met à disposition des places d'hébergement en vue du renvoi et en assure la surveillance.

Ce service est également chargé de l'organisation au sol des vols spéciaux et dispose de plusieurs groupes d'agents spécialement formés pour les rapatriements par voie aérienne et lors d'opérations particulièrement sensibles.

– La Brigade renvois (BRE)

La BRE est chargée de l'organisation des renvois ordonnés par le canton ou la Confédération. Cette brigade est composée d'assistants de sécurité publique (ASP4) spécialement formés pour les rapatriements par voie aérienne, terrestre ou maritime. Les autres partenaires avec lesquels elle collabore étroitement pour mener à bien sa mission sont l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM), l'office cantonal de la détention (OCD), la Cellule requérants d'asile (CRA) et le SEM.

2.2. Centre de coopération policière et douanière (CCPD)

Les missions du CCPD sont les suivantes :

- faciliter et accélérer la coopération transfrontalière entre la Suisse et la France en matière policière et douanière;
- assurer le bon déroulement des échanges d'informations, grâce à la concentration de données des services des deux parties réunies dans un même lieu;
- coordonner les mesures conjointes de surveillance dans les régions frontalières;
- préparer et soutenir les interventions transfrontalières;
- organiser les réadmissions des personnes en situation irrégulière dans un contexte franco-suisse.

Le centre fonctionne avec un peu plus de 40 personnes au total. La partie suisse compte des collaborateurs des polices cantonales de Genève, Berne, Jura, Neuchâtel, Fribourg, Valais et Vaud, de l'Office fédéral de la police (fedpol), de l'Administration fédérale des douanes (AFD), du Corps des gardes-frontière (Cgfr) et du SEM.

Du côté français, ce sont des fonctionnaires des douanes, de la gendarmerie et de la police nationale qui travaillent pour le centre.

Le CCPD fonctionne toute l'année 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

3. Expression des besoins

Tenant compte de la validation de la LPol avec, dans sa structure, une nouvelle PSI se nommant police internationale (PI) depuis le 1^{er} mai 2016, et de la mise en œuvre, de manière concomitante, du Centre de départ fédéral, il est crucial de travailler dès à présent au développement de cette entité. La réalisation du bâtiment PI/CCPD/SARA permettra à la police internationale de faire face à ses nombreuses activités tant sur le site aéroportuaire qu'au profit du monde diplomatique et du domaine migratoire.

Les enjeux politiques de la Confédération et du Canton, liés à l'accélération des renvois, notamment des étrangers ayant un passé pénal, nécessitent de créer une structure adaptée pour canaliser le flux des personnes à renvoyer en application du cadre légal et dans le respect de la dignité humaine. Cette nouvelle construction consolidera le pôle de compétences en matière de renvoi et permettra également de traiter le volume des activités migratoires, en particulier lors de l'application des nouvelles dispositions en lien avec l'expulsion judiciaire.

3.1. *Police internationale (PI)*

Actuellement, les locaux de la PI sont répartis dans différents secteurs, à l'aéroport et au centre-ville. La partie principale se situe sur l'aire nord de l'aéroport. Des locaux situés dans les bâtiments du fret de l'aéroport hébergent la Centrale opérationnelle de la PI (COPI). Le SARA se trouve dans le terminal principal 1 (T1), le détachement de protection rapprochée (DPR) aux Acacias et la BRE à Carl-Vogt.

Cette situation n'est de loin pas optimale et la volonté d'un regroupement devient impérative, partant également du constat que tous ces locaux sont exigus et vétustes, et qu'ils ne conviennent plus pour l'usage auquel ils sont destinés.

Avec la diversité de ses missions, la PI doit centraliser (coordination des opérations) les prises et les fins de service dans le bâtiment principal et diriger ensuite ses forces dans les secteurs concernés en fonction des événements à assurer.

Concernant les unités opérationnelles de la PI, sachant qu'elles couvrent deux secteurs d'engagement qui sont le milieu diplomatique et le milieu aéroportuaire incluant la migration, l'implantation de l'ouvrage projeté doit permettre d'atteindre rapidement tant le tarmac de l'aéroport que les zones où sont situées les principales organisations internationales.

En matière de rapatriements, l'accès à ce site grâce à la proximité de l'autoroute est important pour nos partenaires. En effet, les cantons romands

et le groupe Jail-Transport System (JTS) représenté par Securitas SA, chargé d'effectuer les transports de détenus dans toute la Suisse, bénéficieront d'une desserte plus directe.

3.2 SARA

Les activités migratoires sont une des priorités cantonales et un premier projet avait été initié en 2011. Il s'agissait du centre dit SARA T2 situé dans le prolongement sud-ouest du terminal charters (T2).

En novembre 2014, le projet SARA T2 a été abandonné en raison de son coût (5 000 000 F) et de son amortissement sur 5 ans seulement, l'aéroport devant disposer, à cette échéance, de l'emplacement prévu pour sa propre expansion

Suite à cet abandon, il ressortait que la variante la plus avantageuse et la plus cohérente à long terme consistait à mettre en œuvre le présent projet.

Il est important de souligner que le SARA est le dernier maillon du processus de renvoi, soit un passage obligé.

Le tableau statistique des renvois, ci-dessous, démontre clairement l'augmentation des activités en lien avec le rapatriement.

ANNEE	Aéroport Rapatriements SARA	Aéroport INAD Visas	Gendarmerie Renvois RFGE	Pol Judiciaire Renvois RFSU	Total Renvois et Rapatriements	Variation Annuelle %
2008	636	381	99	216	1332	8%
2009	814	362	61	144	1381	4%
2010	752	209	91	114	1166	-15%
2011	1347	198	7	92	1644	40%
2012	1462	164	1	88	1715	4%
2013	1625	163	1	55	1844	7%
2014	1510	169	0	11	1690	-8%
2015	1928	126	0	0	2054	21%

L'accent a clairement été mis sur la problématique des cas Dublin. Une cellule spécifique a même été créée à la BRE pour traiter de cette typologie de rapatriés. Notons que, par volonté de la Confédération, le nombre de vols opérés avec l'agence Frontex va augmenter. Le volume des renvois sera par conséquent toujours en croissance régulière, bien que le canton accorde systématiquement la priorité au retour volontaire des migrants.

Le poste de police de l'aéroport et le bureau de la migration ne sont pas touchés par cette centralisation, car leurs emplacements actuels sont en adéquation avec leurs missions. Il en va de même pour une partie de la BRE qui conservera une antenne à l'hôtel de police à Carl-Vogt (VHP).

Il est important de préciser que les conditions d'hébergement des migrants au SARA, pour une courte période avant le renvoi, sont insatisfaisantes en raison de l'inadéquation sur le plan humain, sanitaire et professionnel des locaux actuels. Outre les aspects liés à la dignité humaine et aux droits des migrants, ces conditions d'hébergement accentuent le stress des personnes à renvoyer, péjorent l'image du canton et rendent encore plus complexes et sensibles les travaux de la PI.

Le projet du centre rapatriement à l'aéroport est conçu pour éliminer définitivement ces importantes insuffisances dont la politique migratoire cantonale pâtit depuis des décennies.

3.3 CCPD

Le bâtiment projeté abritera également le Centre de coopération policière et douanière franco-suisse (CCPD), organisation binationale chargée de favoriser et de faciliter l'assistance, la coopération policière et l'échange de renseignements entre la Suisse et la France.

Le fonctionnement du CCPD relatif à la coopération transfrontalière en matière judiciaire, policière et douanière est régi par l'Accord de Paris du 9 octobre 2007 entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française.

Le CCPD de Genève est actuellement implanté sur le site de l'aéroport de Genève, côté nord (ATN), et partage le bâtiment (containers aménagés) avec la PI, à proximité immédiate de la frontière française.

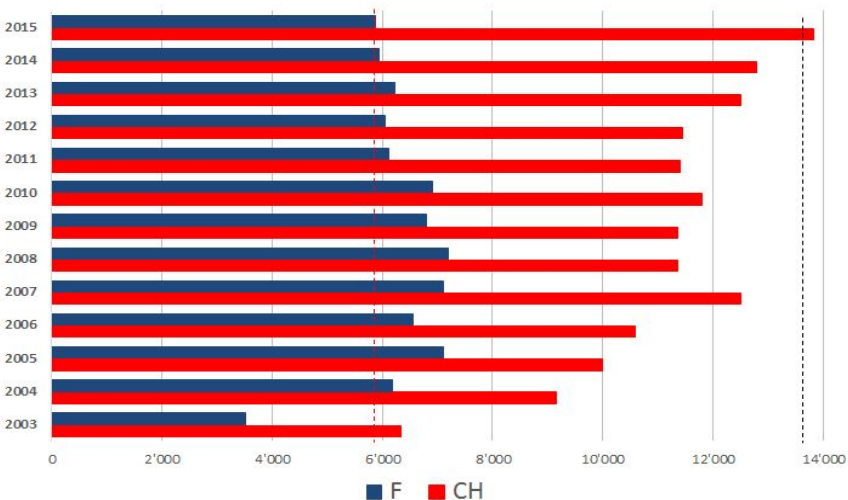
Il existe un contrat de bail entre l'Etat de Genève et l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) qui sera résilié et réadapté dans le cadre du nouveau projet compte tenu du développement annoncé par Genève Aéroport (GA) sur ce secteur, de l'intérêt majeur d'implanter le CCPD à la frontière franco-genevoise et de la volonté exprimée par le conseiller d'Etat chargé du département de la sécurité et de l'économie (DSE) de le conserver sur sol national, la perspective du futur bâtiment PI et sa situation géographique sont des opportunités plus que favorables pour l'intégration du CCPD dans ce projet. De plus, le site retenu offre un excellent accès aux réseaux de communications français et suisses.

L'échange de données via le CCPD facilite la collaboration entre les polices concernées et permet une vitesse de réaction plus élevée. Pour un canton tel que Genève, avec ses activités internationales et les nombreux actes délictueux commis dans la région transfrontalière, il est impératif qu'un CCPD reste sur le territoire genevois, respectivement sur le site sécurisé des nouveaux bâtiments de la PI. La présence du CCPD sur sol genevois est

d'autant plus justifiée que 50% des requêtes suisses traitées par le centre émanent du canton de Genève.

Le relogement du CCPD est aussi motivé par la pérennité de ses activités et la forte croissance des cas à traiter. Le tableau ci-dessous démontre cette évolution.

CCPD: évolution des demandes entre 2003 et 2015



4. Programme des locaux

Le bâtiment PI/CCPD/SARA regroupe diverses entités actuellement disséminées tant sur le site aéroportuaire qu'en Ville de Genève. Par conséquent, le programme est présenté par services.

Pour la PI :

- Etat-major (EM)
- Centre administratif (ADM)
- Centrale opérationnelle (COPI)
- Unité diplomatique (DIPLO)
- Détachement protection rapprochée (DPR)
- Assistants de sécurité publique (ASP3 et ASP4)

Pour le SARA :

- Secteur administratif
- Zone d'hébergement des migrants

Parties communes :

- Vestiaires
- Réfectoire
- Salles de conférences et salles de travail
- Salles de conduites
- Loge d'accueil
- Salle de détente
- Equipements sportifs
- Stand de tir
- Chambre forte pour l'armement

Pour le CCPD, réparti en trois entités :

- Partie française
- Partie suisse
- Partie commune franco-suisse

Le programme doit idéalement être placé sur un étage unique afin d'assurer son bon fonctionnement, étroitement lié à la notion de proximité et de communication. Les locaux du CCPD sont de type bureaux.

Zones de stockage :

Important matériel destiné à la sécurisation des sites diplomatiques.

5. Terrain

L'ouvrage est projeté sur la parcelle n° 2289, propriété de l'Etat de Genève, située sur la commune du Grand-Saconnex dans le secteur de Bois-Brûlé. Le site est bordé au nord-ouest par la piste de l'aéroport et au sud-est par la route du Bois-Brûlé.

La surface totale de la parcelle est de 12 272 m².

Une forêt cadastrée de 1 425 m² a été relevée sur le site. Cette forêt, ne présentant pas d'enjeux naturels ou paysagers majeurs, est considérée comme incompatible avec le futur développement du site et sera par conséquent

défrichée. Une compensation est d'ores et déjà prévue dans un autre secteur dans le cadre du projet de modification de zones.

6. Etudes préliminaires

L'étude de faisabilité, rendue fin 2015, a permis, tout d'abord, d'identifier le site idéal ayant la capacité d'accueillir la PI, le CCPD et le SARA, programmes dont la proximité de l'aéroport est une condition impérative. L'étude a permis de valider le choix du site, de présenter une image possible du bâtiment et de faire une estimation préliminaire du coût de construction. Cette étude a coïncidé avec le projet de Plan directeur de zone industrielle et artisanale du secteur de Bois-Brûlé. Le projet de la PI a donc pu être intégré dans la demande de modification de zone, l'étude préliminaire ayant démontré l'adéquation du programme aux contraintes du site, soit :

- respect du régime de zones;
- adéquation avec les limites du plafond aérien;
- prise en compte des contraintes CFF;
- prise en compte de la future route des Nations;
- contraintes environnementales, défrichement, etc.;
- contraintes bruit (OPB);
- risques majeurs (OPAM).

L'étude de faisabilité a été menée conjointement par l'Etat de Genève et la Confédération et intègre le centre de départ de la Confédération, qui est projeté sur la même parcelle que la PI. Cet équipement de la Confédération est aussi intégré dans la demande de modification de zone. L'Etat de Genève octroiera un droit de superficie (DDP) au bénéfice de la Confédération correspondant à l'emprise de l'ouvrage.

7. Implantation

Le site du projet se situe entre la piste de l'aéroport et l'autoroute. Ces deux infrastructures génèrent des nuisances qu'il faudra gérer par la mise en œuvre de moyens de protection efficaces. Les surcoûts induits par ces mesures de protection seront identifiés de manière précise lors de la phase d'étude du projet.

Trois bâtiments d'hébergement de requérants d'asile se trouvent actuellement sur ce site. Réalisés en 2004 et 2005 et actuellement gérés par l'Hospice général (HG), ces logements sont vétustes et incompatibles, autant avec le régime de zone de la parcelle qu'avec la norme de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) du secteur. Ils étaient au

bénéfice d'une autorisation de construire provisoire, caduque depuis le 16 juillet 2011 et seront démolis pour être relocalisés ailleurs dans le canton.

L'affectation principale du bâtiment de la PI est assimilée à des locaux administratifs et est compatible autant avec le régime de zones en vigueur qu'avec celui issu de la modification du régime de zones en cours.

Les études effectuées ont permis de confirmer qu'il est possible d'implanter le bâtiment PI/CCPD/SARA sur la parcelle concernée.

La présence, à proximité du site, des réseaux de communication français est un avantage pour l'implantation du CCPD.

Les contraintes liées au plafond aérien imposent de réduire le gabarit des constructions à proximité de la piste de l'aéroport. L'étude de faisabilité a démontré la pertinence d'une implantation en front de rue afin de dégager des espaces extérieurs importants permettant les manœuvres de véhicules et matériels indispensables au bon fonctionnement de la PI. Cette implantation permet également une très bonne sécurisation du bâtiment, celui-ci faisant office de filtre entre l'espace public de la rue et l'espace sécurisé de la PI.

Un facteur supplémentaire justifiant cette implantation pour le bâtiment PI est l'intégration dans cet ensemble du Centre de départ fédéral.

Les synergies entre ledit centre et la PI sont très grandes et la proximité des deux entités permet des économies de fonctionnement importantes. De plus, le planning intentionnel des deux projets étant quasiment le même, il a été décidé de mener l'étude de faisabilité conjointement entre l'Etat de Genève et la Confédération. L'intention est maintenant de poursuivre la phase d'étude du projet en synergie avec la Confédération par le biais d'un concours commun pour les deux bâtiments.

8. Accessibilité

L'accès à la zone aéroportuaire se fait directement depuis l'arrière du bâtiment de la PI, et l'accès au secteur des organisations internationales directement par la route de Ferney. Il est à noter que la construction de la route des Nations, dont il a été tenu compte dans l'étude de faisabilité, facilitera encore l'accès au secteur des organisations internationales.

La proximité de l'autoroute permet un accès facile pour l'acheminement, par les autorités des cantons membres du concordat romand, des personnes dont le rapatriement est pris en charge par la PI.

L'étude s'est efforcée de réduire, autant que faire se peut, l'impact du futur projet sur le réseau viaire déjà fortement sollicité et qui le sera d'autant

plus après la mise en fonction de la future jonction autoroutière et de la route des Nations.

Les aspects de la mobilité douce, cyclistes et piétons, ainsi que la prise en compte des futures dessertes des transports publics ont été considérés.

Le dimensionnement du parking commun à l'ensemble des utilisateurs du site sera calculé de manière précise, en tenant compte de la réalité du programme et des besoins spécifiques des utilisateurs.

9. Concours d'architecture

Un concours d'architecture à deux degrés pourrait être organisé conjointement par le département des finances – office des bâtiments (DF-OBA) et l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL). L'organisation de cette procédure reste à finaliser.

Le premier degré aura pour objectif de sélectionner 6 à 10 mandataires en fonction de la qualité des solutions proposées.

Le second degré développera de façon plus approfondie les concepts des projets afin d'identifier la meilleure réponse au cahier des charges du projet.

Le concours se déroulera selon une procédure ouverte soumise à l'Accord GATT/OMC, à l'Accord intercantonal sur les marchés publics, au règlement genevois sur la passation des marchés publics et sur la base du règlement SIA 142.

Les frais de concours intégrés dans le présent crédit ne tiennent pas compte des économies d'échelle dues au regroupement des deux projets en un seul concours. En effet, cette option doit encore être validée formellement par la Confédération.

10. Concept énergétique et environnemental

L'office des bâtiments jugera lors du concours d'architecture l'approche énergétique et environnementale proposée par les concourants. Seront privilégiées les mesures architecturales permettant d'assurer le confort hivernal et estival des occupants, celles permettant le recours aux énergies renouvelables pour les usages thermiques et/ou électriques, ainsi que celles permettant d'évaluer l'impact environnemental de la construction (énergie grise et/ou cycle de vie).

L'étude finalisera cette approche énergétique et environnementale qui aura pour objectifs non seulement d'assurer la conformité aux exigences légales en vigueur, mais surtout de garantir le confort des occupants en

rationnalisant les consommations énergétiques et les coûts d'exploitation (approvisionnement et maintenance) y relatifs.

La stratégie énergétique 2050 va aboutir à un renforcement des exigences fixées par le Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC) pour une mise en application au plus tard en 2020. Il est fort probable que ce bâtiment sera soumis à ces futures exigences énergétiques avec un impact financier sur le coût global de la construction.

11. Délais

Selon le planning actuel, le concours d'architecture qui se déroulera en 2017 débouchera sur un dépôt d'autorisation de construire dont l'octroi est attendu pour mi-2019. Les travaux se dérouleront de 2020 à 2022 sous réserve de l'entrée en force du PL d'investissement. La mise en service du bâtiment est attendue pour 2022.

12. Subvention fédérale

Le bâtiment SARA est éligible pour l'octroi d'une subvention fédérale en application des critères fixés par l'article 15k de l'ordonnance fédérale sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion d'étrangers, du 11 août 1999 (OERE, RS 142.281).

La phase d'étude inclut le programme détaillé des locaux, qui déterminera le montant de ladite subvention fédérale.

13. Coût des études

Le montant proposé pour l'étude du projet de construction du bâtiment de la PI/CCPD/SARA est basé sur une estimation du coût probable des travaux et des honoraires estimés à 40 000 000 F, y compris la TVA, les équipements mobiles, les équipements informatiques, les divers et imprévus, le renchérissement et les activations de la charge salariale du personnel interne.

Les prestations partielles pour la phase 4.1 – appels d'offres – sont déjà intégrés dans le crédit d'étude afin d'anticiper la préparation de la phase d'exécution. Cette démarche permet de gagner quelques mois pour le démarrage des travaux (environ 4 à 6 mois déjà intégrés dans la planification), afin de mettre en exploitation cet ouvrage dans les meilleurs délais, compte tenu de l'urgence du besoin.

Comme mentionné plus haut, les frais du concours ne tiennent pas compte de l'éventuelle synergie avec le projet de Centre de départ de la Confédération et de l'organisation d'un concours conjoint pour les deux programmes.

Le montant du crédit d'étude se décompose comme suit :

- Concours d'architecture	400 000 F
- Frais d'étude – Phases 3.1, 3.2 et 3.3	1 931 540 F
- Frais d'étude – Phase 4.1 – appels d'offres	<u>407 560 F</u>
<i>Sous-total</i>	<i>2 739 100 F</i>
- TVA (8%)	219 130 F
- Activation de la charge salariale du personnel interne	275 000 F
- Renchérissement non applicable	<u>0 F</u>
Total crédit d'étude y compris TVA	3 233 230 F

14. Conclusion

En regroupant ses structures opérationnelles, ce projet stratégique permettra à la PI d'optimiser ses capacités en termes de protection de l'aéroport, de sécurité des organisations internationales et de gestion des rapatriements dans le respect de la dignité des migrants.

En outre, la présence du CCPD sur le même site a été conçue dans le but premier de renforcer la coopération franco-genevoise dans le domaine de la lutte contre la criminalité transfrontalière et en matière de gestion des flux des biens et des personnes.

Ce projet vise également à assurer une mise en œuvre efficace des travaux d'extension de l'Aéroport international de Genève à travers la libération par la PI de son site actuel à l'horizon 2022.

Toujours dans une perspective d'efficacité et d'économie de moyens, la création du CDCH permettra la mise en œuvre de la nouvelle politique d'asile en parfaite harmonie avec les missions de la PI, acteur fondamental en matière de gestion des flux de l'asile dans notre canton.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi et de voter ce crédit d'étude qui nous permettra d'élaborer un programme d'une importance stratégique pour le canton de Genève.

Annexes :

- 1) *Préavis financier (art. 30 RPFGB – D 1 05.04)*
- 2) *Planification des dépenses et revenus d'investissement du projet (art. 31 RPFGB – D 1 05.04)*
- 3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet (art. 31 RPFGB – D 1 05.04)*
- 4) *Plan de situation*
- 5) *Programme des locaux PI et CCPD*
- 6) *Plan d'implantation*
- 7) *Plan sous-sol*
- 8) *Plan rez-de-chaussée inférieur*
- 9) *Plan rez-de-chaussée supérieur*
- 10) *Plan 1^{er} étage*
- 11) *Plan 2^{ème} étage*
- 12) *Plan 3^{ème} étage*
- 13) *Plan 4^{ème} étage*
- 14) *Coupes*
- 15) *Vue est*



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département des finances.
- ♦ Objet : Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 3 233 230 F en vue de la construction d'un bâtiment administratif pour la Police Internationale, du Centre de Coopération policière et douanière franco-suisse (CCPD), ainsi que d'un centre rapatriement à l'aéroport de 50 places sur le site de Bois-Brulé, commune du Grand-Saconnex.
- ♦ Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s) : CR 02300600 - Nat 504000
- ♦ Politique(s) publique(s) concernée(s) : H Sécurité et Population
- ♦ Coût total du projet d'investissement :

Dépenses d'investissement	3'233'230
- Recettes d'investissement	0
= Investissements nets	3'233'230

- ♦ Coût total du fonctionnement lié :

Charges liées de fonctionnement	0
- Revenus liés de fonctionnement	0
= Impacts nets sur les résultats annuels	0

- ♦ Planification pluriannuelle de l'investissement :

(en mio de F)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Dépense brute	0.5	2.0	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3.2
Recette brute	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Invest. net	0.5	2.0	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3.2

- ♦ Planification des charges et revenus de fonctionnement liés et induits :

oui non Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

h. Q. AR 1/3

(en mios de F)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dès 2024
NET LIE et INDUIT	-0.01	-0.05	-0.06	-0.06	-0.06	-0.11	-0.15	-0.15

♦ Planification financière (modifier et cocher ce qui convient) :

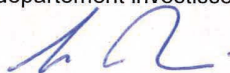
- oui non Le crédit d'investissement sera ouvert dès 2017, conformément aux données des tableaux financier.
- oui non Les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet seront inscrits au projet de budget de fonctionnement 2017.
- oui non Le crédit d'investissement et les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet sont inscrits au plan financier quadriennal 2017-2020.
- oui non Ce projet génère des charges de fonctionnement induites nécessaires à sa réalisation (ces charges n'étant pas comprises dans la demande de crédit du présent projet de loi, elles doivent faire l'objet d'une inscription annuelle au budget de fonctionnement). Ces éléments seront inscrits au projet de budget 2017.
- oui non Autre(s) remarque(s) : ce crédit d'investissement est inscrit en tant que tel au plan décennal des investissements 2016-2025 approuvé par le Conseil d'Etat.
- La construction de cet ouvrage est éligible pour l'octroi d'une subvention fédérale en application des critères fixés par l'Ordonnance sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion d'étrangers.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le :

24.05.2016

Signature du responsable financier du département investisseur :



Genève, le :

24.5.2016

Signature du responsable financier du département utilisateur :



Dominique RITTER
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

AR 2/3

2. Approbation / Avis du département des finances

oui non Remarque(s) complémentaire(s) du département des finances : -

Genève, le : 24 / 21 2016

Visa du département des finances :

A. ROSSET


N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 23 mai 2016.

1. PLANIFICATION DES DEPENSES ET REVENUS D'INVESTISSEMENT

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 3 233 230 F, en vue de la construction du bâtiment administratif pour la Police Internationale du Centre de Coopération policière et douanière franco-suisse ainsi que d'un centre de rapatriement à l'aéroport de 50 places sur le site de Bois-Brûlé au Grand-Saconnex

Projet présenté par le Département des Finances

(montants annuels, en mio de F)		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Dépenses d'investissement		0.50	2.00	0.73	0.00	0.00	0.00	0.00	3.23
Recette d'investissement		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Investissement net	Durée	0.50	2.00	0.73	0.00	0.00	0.00	0.00	3.23
Bâtiment	40 ans	0.50	2.00	0.73	0.00	0.00	0.00	0.00	3.23
Recettes		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Aucun		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Aucun		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Aucun		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Remarques :

Les amortissements des études débutent à la mise en service de l'ouvrage, soit en 2022.

Date et signature direction financière (investisseur) :

24.05.2016

Date et signature direction financière (utilisateur) :

Dominique RITTER

DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

2. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DU PROJET

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 3 233 230 F, en vue de la construction du bâtiment administratif pour la Police Internationale du Centre de Coopération policière et douanière francosuisse ainsi que d'un centre de rapatriement à l'aéroport de 50 places sur le site de Bois-Brûlé au Grand-Saconnex

Projet présenté par le Département des Finances

(montants annuels, en mio de F)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	dès 2024
TOTAL charges liées et induites	0.01	0.05	0.06	0.06	0.06	0.11	0.15	0.15
Charges en personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Dépenses générales [31]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.01	0.05	0.06	0.06	0.06	0.11	0.15	0.15
Intérêts [34]	0.01	0.05	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.04	0.08	0.08
Subventions [363 + 369]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL revenus liés et induits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET LIE ET INDUIT	-0.01	-0.05	-0.06	-0.06	-0.06	-0.11	-0.15	-0.15
RESULTAT NET LIE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET INDUIT	-0.01	-0.05	-0.06	-0.06	-0.06	-0.11	-0.15	-0.15

Remarques :

Les éléments liés à l'activation des charges de personnel ne sont pas indiqués dans ce tableau.

Date et signature direction financière (investisseur) :

24.05.2016 

Date et signature direction financière (utilisateur) :


Dominique RITTER
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

ANNEXE 4



Cahier des charges : BATIMENT PI - SARA 50

Projet de réalisation d'un bâtiment au profit de la Police internationale (PI)

Espace de police et centre de détention administrative sécurisée

Libellé	nombre de locaux	nombre de personnes / places de travail	surface totale mini	surface totale maxi	Profil	Type du bureau	Remarques
Etat Major PI Effectif : 4 personnes							
Major	1	1	12	21	Manager	T1	Chef de la PI
Capitaine	1	1	12	14	Manager	T2	Capitaine Chef Etat Major
Sergent Etat Major / Secrétaire	1	2	20	20	Administratif	T3	
Salle de conférence / rapport	1	15	20	40			Salle équipée mat projection, grande table et chaises autour
TOTAL ETAT MAJOR PSI en m2			64	95			

Libellé	nombre de locaux	nombre de personnes / places de travail	surface totale mini	surface totale maxi	Profil	Type du bureau	Remarques
Centre administratif PI Effectif : 3 personnes							
Capitaine	1	1	12	14	Manager	T2	Chef Unité
Adjoint	1	1	12	14	Manager	T2	Remplaçant Chef Unité
Secrétaire	1	1	12	14	Administratif	T2	
Salle rapport coordination	1	8	15	20			
Secrétariat (loge accueil) Effectif : 3 personnes							
Sergent-major	1	1			Manager		
Adjoint	1	1	30	32	Administratif	T4	Bureau partagé (open space)
ASP	1	1			Administratif		
zone publique	1		12	15			zone accueil/attente collaborateurs
Bureau de la planification Effectif : 4 personnes							
Sergent-major	1	1			Manager		
Adjoint	1	1	30	32	Manager	T4	Bureau partagé (open space)
Agent PSI	2	2			Administratif		
Intendance, matériel Effectif : 4 personnes							
Sergent-major	1	1			Manager		
Adjoint	1	1	30	32	Manager	T4	Bureau partagé (open space)
Agents PSI	2	2			Administratif		
TOTAL CENTRE ADMINISTRATIF en m2			153	173			

Unité DIPLO DIRECTION Effectif : 7 personnes							
--	--	--	--	--	--	--	--

Libellé	nombre de locaux	nombre de personnes / places de travail	surface totale mini	surface totale maxi	Profil	Type du bureau	Remarques
Capitaine	1	1	12	14	Manager	T2	Chef Unité
Adjoint	1	1	12	14	Manager	T3	Remplaçant Chef Unité
Sergent-major	1	5	36	42	Administratif	T6	Bureau partagé
TOTAL UNITE DIPLO DIRECTION en m2			60	70			

PADI							
Effectif : 12 personnes							
Bureau des Chefs de groupes	1	6	42	50	Administratif	T6	
Bureau des adjoints	1	6	42	50	Administratif	T6	
TOTAL PADI en m2			84	100			

ASP							
Effectif : 12 personnes							
Bureau des Chefs de groupes	1	6	42	50	Administratif	T6	
Bureau des adjoints	1	6	42	50	Administratif	T6	
TOTAL ASP en m2			84	100			

DPR (détachement Protection Rapprochée)							
Effectif : 20 personnes dont : 1 chef, 4 adjoints et 15 policiers							
Cadre	1	1	12	14	Manager	T2	
Bureau des adjoints	1	4	30	32	Manager	T2	
Bureau paysager	1	15	96	122	Administratif	T6	
Salle de conférence	1	15	20	40			
Economat/Archivage	1		10	10			
TOTAL DPR en m2			168	218			

la projection effectuée tient compte d'un effectif actuel de 20. Il est prévu/espéré d'augmenter l'effectif de 2 à 4 policiers de plus. Ceci implique donc une augmentation des métrages actuellement retenus et vraisemblablement une augmentation du parc véhicule d'une unité.

Unité MIGRATION DIRECTION							
Effectif : 2 personnes							
Capitaine	1	1	12	14	Manager	T2	Chef Unité
Adjoint	1	1	12	14	Manager	T2	Remplaçant Chef Unité
TOTAL MIGRATION DIRECTION en m2			24	28			

SARA DIRECTION							
Effectif : 2 personnes							
Officier	1	1	12	14	Manager	T2	Officier responsable gestion SARA
Sergent-major	1	1	12	14	Manager	T2	Remplaçant

Libellé	nombre de locaux	nombre de personnes / placés de travail	surface totale mini	surface totale maxi	Profil	Type du bureau	Remarques
TOTAL SARA DIRECTION en m2			24	28			

Les locaux nommés "SARA" sont détalément situés dans un bâtiment annexe "dit SARA 50 places"

SARA SECTEUR ADMINISTRATIF							
Effectif : 37 personnes							
Bureau PSI	1	4	30	32		T4	
Bureau ASP	1	4	30	32		T4	
Bureau PréFer	4	20	120	128		T4	quatre locaux de cinq personnes
Bureau swissREPAT	1	4	30	32		T4	Organisation des vols et billetterie
Bureau CheckPort	1	2	20	20		T3	Enregistrement et gestion des bagages
Bureau OCP	1	1	12	14		T2	
Bureau OCD	1	1	12	14		T2	
Bureau CRA	1	1	12	14		T2	
TOTAL SECTEUR ADMINISTRATIF en m2			266	286			

Planification, gestion et traitement des dossiers

SARA LOGE							
Effectif : 10 personnes							
PSI	1	4	30	32		T4	
ASP	1	4	30	32		T4	
Protectias	1	2	20	20		T3	
TOTAL LOGE en m2			80	84			

Accueil et enregistrement des rapatriés. Mur d'écrans contrôle sécurité intérieur zone de rétention et Centrale d'alarmes du secteur rétention.

SARA SURVEILLANCE							
Effectif : 4 personnes							
ASP	1	4	30	32		T4	
Salle accueil / Attente	1		20	20			Accueil des Poliers du concordat romand qui transportent les personnes à rapatrier (environ 3 heures d'attente)
TOTAL SURVEILLANCE en m2			50	52			

Personnel chargé de la gestion interne de la partie hébergement (mise en cellule, distribution literie, repas...)

SARA ZONE COMMUNE							
Effectif utilisateurs TOTAL du SARA: 53 personnes							
Vestiaire (WC/Douche) homme	1	34	70	75			Armoire police (100x60x200) plus espace pour se changer (environ 1,2 m2 par personne) et blocs sanitaire
Vestiaire (WC/Douche) femme	1	8	20	25			Armoire police (100x60x200) plus espace pour se changer (environ 1,2 m2 par personne) et blocs sanitaire
Vestiaire cadre (WC/Douche)	1	2	8	10			Armoire police (100x60x200) plus espace pour se changer (environ 1,2 m2 par personne) et blocs sanitaire
WC handicapé	1	1	4	4			
Réfectoire / espace repas	1	15	30	32			
Salle de conférence (rapport)	1	13	20	20			

Libellé	nombre de locaux	nombre de personnes / places de travail	surface totale mini	surface totale maxi	Profil	Type du bureau	Remarques
Espace copieur / moplieur	1		6	9			
Economat/Archivage	1		10	10			
Entretien nettoyage	1		12	15			Matériel et machines entretien des locaux. Stocks linges, papiers WC.....
Salle de fouille	2		18	18			Deux salles de 9 m2
Salle d'audition	2		24	24			Deux salles de 12 m2
Chambre tonie	1		12	12			Pour 53 collaborateurs
Dépôt matériel interendance	1		20	30			Stockage de tout le matériel pour les 50 personnes, comme draps et couverture propres et sales, lunch.....
Centrale IT	1						
Informatique centrale	1						
TOTAL ZONE COMMUNE en m2			284	284			

Vestiaires, réfectoire et zone commune séparées du bâtiment principal. Pas d'armoire vestiaire prévue pour les neufs personnes du secteur administratif (SwissRepat, OCD, OCP, CRA et CheckPort)

SARA ZONE DE DETENTION + NS		A prévoir 60 places de détention aux normes SARA T2		Idem modèle du SARA T2	
Night Stop	10	20	180	180	Equipé de 2 lits, table et banc, douche et WC
Chambre famille	3	18	108	144	Equipé de 6 lits, table et banc, douche et WC
Attente journalière	4	12	84	86	Equipé de 3 lits, table et banc, douche et WC
Loge	1	4	30	32	Equipée d'écrans de contrôle et gestion des alarmes
Dépôt bagages	1	1	20	30	Dépôt pour valises et sacs des personnes retenues
Gûchet enregistrement	1	1	12	14	bureau équipé pour l'enregistrement des bagages, balances, etc...
Espace fumeur	2		8	12	Cabines fumeurs pour les capacités
Infirmierie	1		12	14	Avec un bureau, un lit d'auscultation et matériel idoine
Local contrôle d'accès zone aéroportuaire	1		15	20	Contrôle portique et X-ray si connexion directe avec zone sécurisée de l'aéroport
TOTAL ZONE RETENTION NIGHT STOP en m2			469	542	

Zone d'attente de courte durée en vue d'un rapatriement dans la journée à l'exception du NS qui offre une possibilité de nuitée afin d'éviter des transports en milieu de nuit (cas genevois prioritaire)

Zone commune/AOM/DIP/O/ASP		Effectif 256 personnes	
Vestiaire hommes	1	206	370
WC / Douches hommes	1		35
Vestiaire femmes	1	32	39
WC / Douches femmes	1		15
Vestiaire cadres	1	18	22
WC / Douches cadres	1		10
Vestiaire pour matériel groupes spéciaux/tels que conducteurs de chars, M.O./DPR	1	50	90
			100

Libellé	nombre de locaux	nombre de personnes / places de travail	surface totale mini	surface totale maxi	Profil	Type du bureau	Remarques
Vestiaire groupe d'intervention	1	12	30	35			Ce groupe dispose de matériel conséquent et très spécifique (casque, combinaison, bouclier, gilet spécial,...) (voir frigo par groupe)
Réfectoire (utilisation H24)	1	30	60	70			Équipée d'un beamer
Salle de conférence (rapport)	1	14	20	20			2 x T6 open équipé informatique
Salle de travail	2	12	78	88	Nomade	T6	Équipée d'un beamer
Salle de conduite	1	14	25	30			Formation informatique 12 places équipées PC (open)
Salle de formation/donné d'ordre	1	50	70	70			Équipée de tableaux amovibles.
Salle de briefing et de conduite PORTO	1	15	20	40			Selon architecture du bâtiment
Espace copieur / imprimeur	3		6	8			Fournitures bureau, archives
Economat/Archives semi-courantes	1		180	240			Rangements / stocks habits et matériel de corps pour 300 personnes (police/ASP) type de mobilier "compactus"
Magasin logistique	1		80	100			Point d'eau / bac inox basculant, dépôt matériel entretien, machines, produits papier WC, lings réparatis suivant architecture du bâtiment.
Entretien bâtiment / nettoyage	10		90	150			
Loge accueil / réception	1	2	12	14		T2	
Espace visiteur/raccuel	1		18	30			
Salle détente / micro-sieste	1		15	20			A l'attention des collègues effectuant jusqu'à 10 heures de patrouille motorisée !
Salle d'audition	2	1	18	24			deux salles en conformité protocole salle d'audition
Violon	2	1	14	16			deux violons en conformité protocole violon
Stand de tir (5 couloirs 25m, 12m2 préparation)	1		150	200			Y compris zone nettoyage, chargement/déchargement des armes.
Dojo	1		100	120			Tapis de sol judo
Salle Fitness	1		50	70			Équipement musculation / cardio
Salle de gym	1		350	350			Minimum surface terrain de Volley et zone stockage matériel
Chambres forte	2		20	40			Deux chambres forte pour le personnel (300 armes)
Chambre forte	2		20	40			Dédiées aux armes spécifiques des groupes de spécialisés (PORTO)(10 personnes) ainsi qu'une pour le DPR (20 pers)
Quai de chargement	1						Équipe d'un monte-charge
Parking visiteurs et concordat romand pour le Sara	1						Prévoir 10 places de service pour voitures et minibus venant des cantons concordataires au Sara
Parking autos, motos. Parking privatés chauffés et sécurisé	1						Pour véhicules de service, Pie, Banalisée, blindés du DPR avec prise électrique (En rétal 64 véhicules de service tout genre confondus dont 37 voitures, 14 mini-bus, 1 camion, 1 darck, et 5 remorques et 6 motos.
Garage couvert gros véhicules, chars, remorques, luxu.	1						Prévoir hauteur pour 2 chars P1ainhas (4m)
Zone dépôt extérieur abrité pour cabines blindées	1						Prévoir une surface de 40 à 50 m2 extérieur
Zone lavage véhicule, matériel rétablissement	1						Style Hypromat
Zone atelier et magasin, petit matériel (chaines cadenas trépan balises lumineuse	1		20	25			Préparation à l'engagement et réparation du matériel spécifique
Zone dépôt extérieur matériel architectonique	1						Prévoir une surface de 120 à 150 m2 extérieur

Libellé	nombre de locaux	nombre de personnes / places de travail	surface totale mini	surface totale maxi	Profil	Type du bureau	Remarques
Prévoir une héli-surface capable d'accueillir un hélicoptère de type Super-Puma							Devant ou au-dessus du bâtiment
Bureau intégrant	1	1	12	14			
Technique du bâtiment	1						Centrale, sous-station, Chauffage, Climatisation, Electrotel, gaine technique accessible, etc....
Centrale IT	1						
Informatique centrale	1						Serveurs, armoires de brassage, salle équipée de climatisation
TOTAL ZONE COMMUNE en m2			2039	2470			

En cas de garage sous-terrain, prévoir deux portes entrées/sortie. La problématique d'un parking pour le personnel **DOIT être évaluée** car les horaires irréguliers, voir la mobilisation lors d'un détournement d'aviation implique que le personnel ne peut pas emprunter les transports public !

Effectif 13 personnes							
COP1 (Centrale Opération PI)							
Seigneur-majr	1	2	20	20	Manager	T3	Chief responsable et remplaçant de la centrale des opérations de la PI
Adjoint							
Salle des opérateurs	1	11	100	120			Cette salle regroupe les pupitres des opérateurs
Salle technique	1		60	70			Salle équipée d'un climatiseur pour les armoires informatiques
Sanitaires WC Hommes/Femmes	2		4	4			Personnel de nuit seul, ne peut quitter les lieux !
Salle de conduite	1	8	15	20			
Espaces détente	1	6	5	10			
TOTAL COPSI en m2			204	244			

TOTAL SURFACES GENERALES en m2	4023	4774
---------------------------------------	-------------	-------------

Ces mètres carrés représentent la totalité des surfaces bâtiment PI et SARA compris, mais l'idéal est de prévoir un bâtiment PI et un autre dédié au SARA 50 places tels que détaillé ci-dessous..

TOTAL SURFACES BATIMENT PI en m2	2880	3488
TOTAL SURFACES SARA 50 places en m2	1143	1276

Cahier des charges :

Projet de réalisation d'un bâtiment de la Police internationale (PI)

Centre de Coopération policière et douanière CCPD

REMARQUES

- * Nombre de collaborateurs : 45
- * Le CCPD est un service binationnel suisse et français qui regroupe des collaborateurs des administrations suivantes :
 - Pour la partie suisse : 7 cantons / Corps des gardes-frontière CGFR / Douanes suisses / Office fédéral de la police fedpol
 - Pour la partie française : Gendarmerie nationale / Police nationale / Douane
- * Le bâtiment est loué par l'Etat de Genève à la Confédération
- * **Il est impératif que la salle de conduite et les bureaux (e-spaces de travail) se trouvent sur le même étage.**

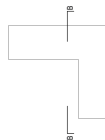
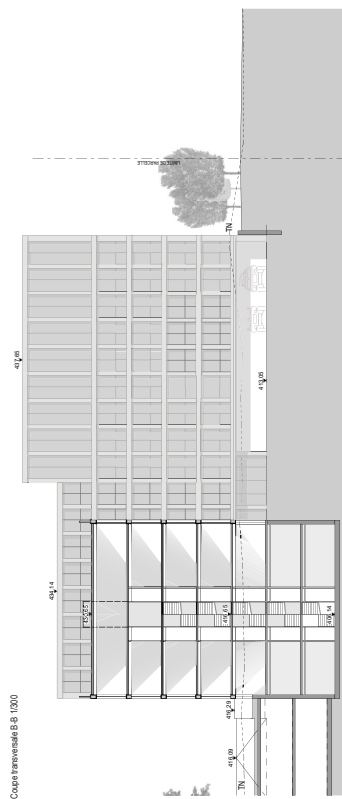
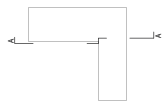
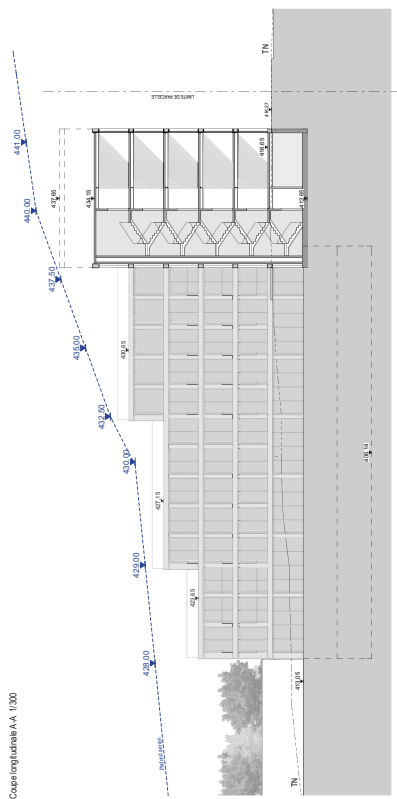
PARTIE SUISSE							Remarques
Libellé	nombre de locaux	nombre de personnes / places de travail	surface totale mini	surface totale maxi	Profil	Type du bureau	
Direction							
Coordinateur	1	1	12	21	Manager	T1	Bureau individuel avec table pour recevoir
Adjoint	1	1	12	14	Manager	T2	Bureau individuel
Assistante	1	1	12	14	Administratif	T2	Bureau individuel
Bureau Rêad + Douanes							
1. CGFR	1	1	20	20	Administratif	T3	Tâches dédiées aux dossiers de réadmissions de personnes entre la Suisse et la France
1. Agent Douanes	1	1			Administratif		
Grand bureau agents (2 variantes)							
Agents GEVD/JUN/S/NE/BE/FR/fedpol/CGFR	1	12	78	98	Fixe/Nomade	T6	Bureau partagé (open)
Agents GEVD/JUN/S/NE/BE/FR/fedpol/CGFR	2	6	84	100	Fixe/Nomade	T6	Bureau partagé (open)
Intendance, matériel, salles							
Salle d'archives	1	20	20	20			
Economat / Matériel	1	20	10	10			Proche bureau assistante
Economat / Caves / Boissons	1	20	5	5			Fiège + armoires
Local dépôt matériel informatique	1	20	10	10			Attendant à la centrale IT ou même local
PARTIE FRANÇAISE							
Direction							
Coordinateur	1	1	12	21	Manager	T1	Bureau individuel avec table pour recevoir
Adjoint	1	1	12	14	Manager	T2	Bureau individuel
Secrétaire	1	1	12	14	Administratif	T2	Bureau individuel
Bureau Rêad (PAF)							
1. policier	1	1	20	20	Administratif	T3	Tâches dédiées aux dossiers de réadmissions de personnes entre la Suisse et la France
1. Agent	1	1			Nomade		
Bureau Gendarmerie							
Agents	1	4	30	32	Fixe/Nomade	T6/T4	Bureau partagé (open)

Bureau Police						
Agents	1	7	48	58	Fixe/Nomade	Bureau partagé (open)
Bureau Douane						
Chef de détachement	1		30	32	Fixe	
Agent		2			Fixe/Nomade	T3
Intendance, matériel, salles						
Salle d'archives	2	40	20	20		
Economat / Matériel	1	20	10	10		Proche bureau secrétaire
Local dépôt matériel informatique	1	20	10	10		Atteint à la centrale IT ou même local
PARTIES COMMUNES FRANCO-SUISES						
Salle de conduite (pool)						
Agents suisses		3	90	114	Fixe	
Agents suisses		4			Nomade	Bureau partagé en franco-suisse (open)
Agents français	1	3			Fixe	6 opérateurs de permanence + 8 en appuis
Agents français		4			Nomade	
Cellule rens franco-suisse						
Analyste suisse		1	42	50	Fixe	
Agent suisse		1			Nomade	
Agent suisse		1			Nomade	
Gendarme français	1	1			Fixe	
Policier français		1			Fixe	
Agent français		1			Nomade	Bureau partagé en franco-suisse (open)
Intendance, matériel, salles						
Salle radio	1	2		14	Nomade	Doit être atteinte à la salle de conduite
Vestiaire (WC/Douche) homme	1	30				Mum d'armoire police
Vestiaire (WC/Douche) femme	1	15				Mum d'armoire police
Salle de conférence (rapport)	1	60	50	60		Modulable, avec cloison. Munie de chaises avec tablettes
Salle de travail	1	15	25	35		
Réfectoire (utilisation h24)	1	40	30	40		Totalement équipé matériel PRO. Hotte ventilation générale. Frigo professionnel à grands tiroirs fermés.
Espace copieur / mopieur	1	40	10	10		Selon architecture du bâtiment
Centrale IT	1		15	15		La centrale IT doit répondre aux besoins spécifiques de toutes les administrations présentes. Chaque utilisation bénéficie de 2 postes de travail informatique (1 de son admin, d'origine, 1 propre au CCPD). Tous les bureaux/espaces de travail doivent être équipés d'un nombre suffisant de connexions informatiques pour permettre le "nomadisme".
Conciergerie						
Local entretien nettoyage	1	40	12	14		
Espace visiteur/accueil	1	40	5	5		
Salle de respiration	1	10	20	20		Entreposage matériel bureau/mobilier partie suisse
Parking privaté et sécurisé						
Parking privaté et sécurisé	6	40				3 véhicules de service suisses / 3 français. Prévoir également des places de parking visiteurs et des places pour les collaborateurs des cantons (JU/NE/BE/FC) et les collaborateurs français qui travaillent H24 - 7/7



Plan masse - 1/1000

ANNEXE 14



Bâtiment PI - CCPD - SARA
Annexe15 Vue est

